CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

FAIT AU NOM

DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC,

Le premier août 1793, l'an II de la République Française,

PAR B. BARRERE.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

LES vrais Représentans du peuple ont vu depuis long-temps avec un courage imperturbable se former la conjuration impie qui, d'une extrémité de l'Europe à l'autre, a menacé de renverser la liberté & les droits imprescriptibles de la Nation française.

Les époques ſont faciles à rappeler. Ce ſont des pierres dépoſées par la liberté ſur la route eſcarpée de la révolution ; & cette route ſur laquelle les voyageurs politiques ne rétrogradent jamais ſans péril, doit être préſent à vos yeux plus que jamais, dans les circonſtances actuelles.

Le 10 août 1792, le canon ouvrit la route.

Le 21 ſeptembre, la Convention marqua ſa naiſſance & ſa deſtinée par la proclamation de la République.

Le 21 janvier 1793, la République proclamée s'affermit par la mort du tyran.

Le 2 juin, l'horizon politique, ſurchargé des vapeurs du fédéraliſme & de l'anarchie royale, s'éclaircit ; la foudre populaire frappa quelques têtes orgueilleuſes & paralyſa des mains intrigantes.

Le 23 juin, la République fut conſtituée, & les eſpérances du peuple s'attachèrent à l'arche ſainte de l'alliance des départemens & de la fraternité des Français, à la Conſtitution.

Enfin, le 10 août qui s'avance, la ſtatue de la Liberté républicaine, dont la fuſion a été ſi laborieuſe, ſera ſolemnellement inaugurée ſous les regards du légiſlateur éternel, par les vœux unanimes des aſſemblées primaires d'un peuple que la guerre, que tous les fléaux, que toutes les trahiſons même pouſſent impérieuſement à l'indépendance.

Encore dix jours, s'écrient les bons patriotes, &

la République ſera votée par 27 millions d'hommes ; encore dix jours, & d'une voix unanime ſortie de toutes les parties de la France, & qui ſe fait entendre même du fond de la Vendée & des départemens égarés ou rebelles, comme du milieu des départemens fidèles & républicains ; une voix unanime répond : *liberté*, *égalité*, voilà nos droits ; *unité*, *indiviſibilité de la République*, voilà nos maximes ; une *conſtitution & des lois*, voilà notre bonheur ; *la deſtruction de la Vendée*, *la punition des traîtres*, *l'extirpation du royalisme*, voilà nos beſoins ; *la réunion franche & prompte de toutes nos forces contre les ennemis communs*, voilà *nos ſaints devoirs & le ſeul gage de nos ſuccès*.

Ce cri de ralliement a été entendu dans les camps ennemis, au-dedans & au-dehors de la République ; auſſi-tôt tous leurs efforts ont été ſubitement tournés vers les moyens de retarder ou de flétrir cette époque ſi deſirée & ſi néceſſaire du 10 août prochain.

Votre comité de ſalut public s'eſt placé en obſervation, en dirigeant tous ſes regards vers ce port fortuné où la liberté nous attend pour célébrer ſes triomphes.

Qu'a vu votre comité dans l'intérieur de la République ?

Tous les vents ſemblent porter l'orage pour cette journée ; tous les cœurs pervers ont ourdi des trahiſons ; tous les gouvernemens ont ſoudoyé des crimes ; les royaliſtes ont préparé autour de nous & dans le centre commun une famine artificielle ;

les capitaliſtes ont amené ſubitement le ſurhauſſement du prix de tous les premiers beſoins de la vie; les agioteurs ont dégradé les ſignes de la fortune publique; les villes maritimes & commerçantes ont tenté d'avilir la monnoie de la République; les adminiſtrateurs ſe ſont érigés en agitateurs du peuple; quelques fonctionnaires publics, appelés à préparer des loix, ont voulu figurer comme des arbitres de la paix & de la guerre; le fanatiſme religieux multiplie ſes imbécilles prédictions; une ſainte ampoule eſt portée dans la croiſade ridicule de la Vendée, pour oindre Louis le dix-ſeptième; la manie nobiliaire a employé les métaux qu'elle entaſſe pour frapper une médaille qu'elle appelle, en idiôme étranger, *gallicæ nobilitatis ſignum*....

Qu'a-t-il vu ſur les frontières ou dans la Vendée?

Dans les villes aſſiégées, des capitulations propoſées par la lâcheté; des trahiſons préparées par quelques chefs; une coupable inertie préſentée par quelques autres; des déſorganiſateurs ſalariés au milieu des troupes les plus belliqueuſes; des prédicateurs d'indiſcipline & de pillage tolérés au milieu de bataillons républicains; des dilapidations ſcandaleuſes ou des négligences coupables dans les diverſes adminiſtrations des armées. Avec de pareils élémens, comment pourroit-on compter ſur des victoires?

Sans doute la Convention nationale travaille conſtamment à déjouer tant de manœuvres; elle ne ſouffrira pas que, par des vues auſſi horribles & des moyens auſſi affreux, on l'écarte du vaſte plan qu'elle a conçu; la République françaiſe & la paix de l'Europe. Vous nous avez aſſociés plus particulièrement à

vos travaux : le comité vient, au milieu des événemens les plus ſiniſtres & des complots les plus multipliés, vous déclarer que par des meſures qu'il vous préſente, & par une exécution prompte confiée à toutes les autorités conſtituées, vos promeſſes faites au Peuple français ne ſeront pas vaines, & que les difficultés, les pièges, les complots, les menaces, les terreurs, ne retarderont pas ſa marche & n'affoibliront pas un inſtant ſon courage.

Mais il faut prendre à la fois des meſures vaſtes, promptes, & ſur-tout vigoureuſes. Il faut que le même jour vous frappiez l'Angleterre, l'Autriche, la Vendée, le Temple et les Bourbons. Il faut qu'au même inſtant les accapareurs, les royaliſtes & les agens des puiſſances coaliſées, ſoient accablés. Il faut que la terrible loi de repréſailles ſoit enfin exécutée ſur les étrangers qui, abuſant de l'hoſpitalité, la première vertu d'un peuple libre, viennent le corrompre, paralyſer ſes moyens, ou tramer des perfidies au milieu de nous. Il faut que l'Autriche frémiſſe, que la royauté ſoit extirpée dans ſes racines, que la Vendée ſoit comprimée par des moyens violens, & que nos frontières ceſſent d'être déshonorées par des hordes barbares.

Où eſt donc le danger ſi grand ? affecteront de dire les ennemis conſtans, ces modérés ſpectateurs inutiles de la révolution.

Citoyens, vous avez la confiance du peuple; vous devez avoir la conſcience de vos forces : c'eſt un grand œuvre que la fondation d'une République, & vos ames doivent être inacceſſibles au découragement comme à la crainte.

Eh bien! apprenez que le danger eſt preſſant, univerſel, & incalculable. Mayence a capitulé, Valenciennes vient de ſubir la même honte, & une conſpiration horrible couvre le ſol de la République & menace d'en attaquer, d'en diſſoudre toutes les parties.

Où eſt le danger ? dira-t-on. Le danger eſt pour les places frontières, où l'étranger gangrene les cœurs, où la perfidie a préparé ſes armes, où la lâcheté dicte des capitulations, où la bravoure de Lille n'eſt pas imitée, où la honte de Longwi n'eſt pas un effroi.

Le danger eſt pour nos ports, nos arſenaux, nos établiſſemens publics, trop foiblement ſurveillés, trop facilement ouverts aux complots des malveillans, & aux mèches incendiaires de nos ennemis éternels, les Anglais.

Le danger eſt pour nos armées, dont l'ennemi travaille à incendier les magaſins, à ruiner les moyens de ſubſiſtance, à agiter, à indiſcipliner les ſoldats, à faire dénoncer ou à acheter les chefs.

Le danger eſt pour les cités dégradées par la rebellion, & qui croient s'excuſer par l'amour de l'ordre public, quand elles n'obéiſſent qu'à l'or de l'étranger & aux intrigues des ariſtocrates.

Le danger eſt pour ces départemens égarés qui préfèrent ſans ceſſe un homme, ou quelques hommes, à la patrie, & qui, plaçant une confiance inſenſée dans quelques adminiſtrateurs, s'expoſent à ſe laiſſer gouverner par des hommes ſalariés par nos ennemis.

Le danger enfin eſt pour les habitans voiſins de la Vendée, qui, pour avoir ſoutenu des prêtres, des nobles & des brigands, s'expoſent à voir incendier leurs habitations, détruire leurs récoltes & exterminer une population ſi dangereuſe à la liberté.

Le danger eſt plus terrible encore; il menace nos eſpérances, nos travaux, nos récoltes, notre fortune publique, nos propriétés nationales, par des incendies combinés; notre exiſtence par des guerres civiles interminables; & notre indépendance par l'agglomération inopinée de tant de malheurs.

Citoyens, vous croyez peut-être que je viens expoſer à vos regards un tableau fantaſtique, ou effrayer votre imagination pour exciter un intérêt paſſager & des mouvemens populaires. Je viens au contraire ranimer votre courage, éveiller votre ſurveillance, centupler vos forces, & verſer dans vos âmes cet encouragement énergique qui produit les vertus républicaines, & qui doit, en abattant nos ennemis, étonner & vaincre cette partie de l'Europe conſpiratrice contre les droits de l'humanité.

Apprenez donc que le génie de la liberté, qui veille depuis quatre ans ſur les deſtinées de la plus belle des Républiques, a fait découvrir un grand complot, dont nous ſentions les effets depuis ſi longtemps, & ſur les auteurs duquel nous n'avions que des preſſentimens ſecrets; apprenez que, ſur un des remparts de nos villes frontières, ont été trouvées des notes & une lettre écrites dans la langue des ennemis de la liberté & du commerce de toutes les nations. Ces pièces, dépoſées au comité de ſalut public, ont excité d'abord cette défiance ſalutaire qui porte

à rechercher les probabilités avant d'accorder quelque degré de crédibilité. Mais, en rapprochant les triſtes leçons que l'expérience révolutionnaire nous a données, des faits & des indices que ces pièces renferment, nous avons cru qu'il étoit utile, d'un côté, ds rechercher les auteurs & les agens de cette trame infernale; de l'autre, de vous donner connoiſſance des derniers efforts, ou plutôt des crimes ordinaires à ces politiques ſi fameux, à qui il ne manque que des peuples à enchaîner, à ſéduire, à affamer.

Voici nos probabilités à Paris, qui ſont des certitudes à Londres.

Ces papiers trouvés annoncent, 1°. que le gouvernement anglais a envoyé des émiſſaires, des eſpions, des agitateurs, dans tous nos départemens, ſur-tout dans nos places maritimes, dans nos villes frontières & à Paris.

Nous l'avons ſur-tout reconnu, lorſque nous avons fermé la mer & rompu nos communications avec ces dangereux inſulaires: à cette époque & depuis il s'eſt préſenté ſouvent au comité de ſalut public & de ſûreté générale des Anglais qui cherchoient à repaſſer à Londres aux époques qui avoient préparé ou amené quelque criſe au milieu de nous.

2°. Ces papiers trouvés annoncent que le gouvernement anglais ſoudoie dans nos places frontières, près de nos armées, des agens de pluſieurs ſortes.

Et nous voyons des trahiſons ſurgir de nos camps, de nos armées, de nos places fortes, & affliger les

ſoldats, les véritables défenſeurs de la République !

3°. Les papiers trouvés énoncent des incendies & des projets de cette nature dans nos magaſins, dans nos établiſſemens.

Nous avons éprouvé des incendies à Douay, à Valenciennes, à la voilerie du port de l'Orient, au château neuf à Bayonne, dans le lieu où l'on faiſoit les cartouches, & dans le parc d'artillerie à Chemillé & près de Saumur.

4°. Les papiers trouvés préſentent les moyens faciles & inévitables d'incendier par des mèches phosphoriques.

Tels ſont les moyens qu'on a employés pour faire l'exploſion des caiſſons de notre artillerie; exploſion qui, concertée avec les Anglais de la Vendée, leur donnoit le ſignal de l'attaque, en même temps qu'elle répandoit la terreur parmi les troupes de la République.

5°. Les papiers trouvés ſont imprégnés de projets d'aſſaſſinats par les mains des femmes & des prêtres réfractaires.

Et nous avons eu, juſqu'à préſent, trois repréſentans du peuple, trois patriotes républicains, frappés du fer des aſſaſſins : l'un des deux qui ont péri pour la liberté, a été immolé par la main d'une femme ; le fer plus prudent des prêtres n'eſt encore qu'aiguiſé ; mais voilà déja l'exécution du complot préſenté par les lettres.

6°. Les papiers trouvés énumèrent diverſes ſommes envoyées à Lille, à Nantes, à Dunkerque, à Oſtende, à Rouen, à Arras, à Saint-Omer, à Boulogne, à Thouars, à Tours, & enfin à Caen, & dans pluſieurs autres villes.

Et c'eſt dans ces villes que ſe ſont élevés les premiers orages contre-révolutionnaires; c'eſt dans ces villes ſoudoyées que ſe ſont réfugiés les députés fédéraliſtes et conſpirateurs; c'eſt d'une de ces villes, c'eſt de Caen qu'eſt parti l'aſſaſſin d'un repréſentant du peuple; c'eſt dans ces villes que l'on a corrompu des adminiſtrateurs, préparé des forces départementales, égaré le peuple, incarcéré des repréſentans fidèles de la nation, & machiné des troubles.

7°. La lettre anglaiſe demande au conſpirateur à qui elle eſt adreſſée, de faire hauſſer le change, de diſcréditer les aſſignats, & de refuſer tous ceux qui ne portent pas l'effigie du ci-devant roi.

A-t-on jamais vu, dans les plus fortes criſes de la révolution, la monnoie nationale auſſi avilie, auſſi diſcréditée? A-t-on jamais vu l'agiotage ſaiſir, avec autant d'impudeur que d'impunité, la différence matérielle qui ſe trouve entre l'aſſignat *monarchique* & le *républicain?* N'avez-vous pas été obligés de prendre hier un parti vigoureux contre ceux qui accaparent les aſſignats à face royale, pour avilir ceux qui ſont à la marque républicaine?

8°. » Faites hauſſer le prix des denrées, dit le conſpirateur anglais; achetez le ſuif & la chandelle à tout prix, & faites-les payer au public juſqu'à 5 liv. la livre ».

N'avez-vous pas entendu les juſtes plaintes du peuple, dont les premiers beſoins ont été ſurhauſſés ſubitement à un prix énorme? N'avez-vous pas été forcés à frapper les accaparemens par une légiſlation terrible? N'avez-vous pas apperçu les manœuvres par leſquelles ces accapareurs déhontés cherchoient à exciter les plaintes du peuple & à les diriger contre la Convention nationale, à raiſon du prix des marchandiſes de première néceſſité?

Eſt-ce donc de ſes repréſentans que le peuple eſt fondé à ſe plaindre? Eſt-ce à la Convention qu'il peut imputer cette partie des maux qui pèſent ſur la tête des citoyens peu fortunés? Déverſons ces plaintes, renvoyons ces maux à leurs véritables auteurs, à ce gouvernement britannique, qu'il faut compter au nombre des plus grands ennemis des ſociétés humaines.

Voilà nos préſomptions de vérité en faveur des pièces dépoſées dans nos mains.

Qu'avons-nous dû croire lorſque nous avons vu ces pièces, ces aſſertions, devenir concordantes avec les nouvelles reçues il y a trois jours des repréſentansdu peuple près l'armée des Alpes.

Dubois-Crancé nous écrit: J'ai la preuve d'un fait bien étonnant, c'eſt que les habitans de Lyon ont reçu de Pitt, par Genève, quatre millions en numéraire.

« Que les citoyens de Lyon (diſent les repréſentans du peuple dans un arrêté imprimé le 25 juillet & envoyé à Lyon) avouent un fait connu, c'eſt qu'ils

ont reçu il y a quinze jours, de Pitt, par la voie de Genève, quatre millions en or, pour servir leur infâme révolte. »

Voilà donc la guerre civile préparée par les Anglais, alimentée par les Anglais, soudoyée par les Anglais; voilà donc le noble usage & le généreux emploi de ces millions *sterlings*, que le *ministre des préparatifs* vient d'obtenir du parlement pour des dépenses secrètes, dont le *vertueux* Pitt ne pouvoit indiquer la destination... Et si de Genève & de Lyon nous nous transportons plus loin, si de ce théâtre de révolte & de guerre civile nous passons sur les bords de la Méditerranée, Toulon & Marseille auront-ils fermé religieusement leur port aux métaux de l'Angleterre & leurs oreilles aux calomnies préparées contre la Convention nationale? des intrigans, des faux patriotes, des agitateurs salariés, des étrangers, n'auront-ils pas corrompu l'esprit public de ces deux villes si célèbres par leur amour ardent pour la liberté? n'auront-ils pas acheté ces crimes qu'ils ont voulu couvrir du manteau du patriotisme, tandis qu'ils assassinoient la République avec des poignards aiguisés à Londres? Hommes du Midi, vous que la nature jetta dans le moule brûlant des républicains, serez-vous donc toujours les victimes des intrigans qui parlent à votre imagination pour altérer vos principes? ouvrez donc les yeux, & voyez dans le gouvernement anglais & dans les étrangers soudoyés par lui au milieu de vous, voyez ceux qui viennent s'emparer de la Méditerranée, ruiner votre commerce, fédéraliser vos départemens, déshonorer vos cités. C'est ce gouvernement qui a excité des troubles, & acheté des crimes au milieu de vous, & qui envoie ensuite des escadres devant vos ports, pour savoir si vous êtes encore républicains ou si vous avez

ceſſé d'être Français. Pendant que les troubles agitent Toulon & Marſeille, 24 vaiſſeaux anglais envoient un vaiſſeau parlementaire, ſous prétexte d'échanger des priſonniers, &, dans le fait, pour connoître l'état des eſprits & le moment du ſuccès contre-révolutionnaire.

Voici les pièces dont je dois vous donner connoiſſance. (*Le rapporteur lit les notes et la lettre anglaise, ainsi que la déclaration de Charrier, imprimées sous les* N°. 1, 2 & 3.)

Citoyens, vous m'avez pluſieurs fois interrompu dans cette lecture par les mouvemens d'une trop juſte indignation; la nation entière va la partager.

Il eſt donc un gouvernement en Europe, qui, après s'être vanté long-temps de chérir la liberté, en eſt devenu le plus atroce oppreſſeur. Miniſtres & politiques anglais, ſi fiers de votre conſtitution royale, vous employez donc tous les crimes, l'incendie, l'aſſaſſinat, la corruption, l'eſpionnage, la trahiſon : ſont-ce là vos formes républicaines, dont quelques publiciſtes & quelques philoſophes vénaux comme vous ont formé la ſuperſtitieuſe renommée ? La Convention nationale accuſe le gouvernement britannique devant le peuple anglais ; la France le dénonce à l'Europe, à tous les peuples; & l'hiſtoire vous accuſe devant l'eſpèce humaine.

Comment le gouvernement anglais ne tenteroit-il pas, par tant de crimes, de nous ravir une liberté qu'il a toujours abhorrée ? Comment le gouvernement anglais ne nous empoiſonneroit-il pas encore de la royauté, qu'il adore avec tant de ſuperſtition? Comment le gouvernement anglais ne chercheroit-il pas à ſe venger, par des cruautés, de l'indépendance de

l'Amérique, en favorisant notre asservissement, lui à qui l'avarice a conseillé tant de crimes, & la politique tant de forfaits ?

Ouvrons les annales de l'histoire moderne.

C'est ce gouvernement qui, dans la guerre de l'Inde, dévoua les Indiens aux horreurs de la famine, comme ils ont voulu le tenter contre nous, en arrêtant sur toutes les mers les subsistances que le commerce neutre nous apporte.

C'est ce gouvernement qui dans le Bengale, du haut des magasins dont l'or pouvoit seul ouvrir la porte, & où ils avoient renfermé les subsistances de toute une province, encourageoit la mort à hâter ses ravages, afin de rendre plus lucratif l'empressement du reste de ces peuplades mourantes qu'il vouloit asservir.

C'est ce gouvernement qui, dans la guerre de l'Amérique, a acheté de l'Allemagne des soldats, des machines à fusil, comme un marchand achète des troupeaux.

C'est ce gouvernement qui a donné une prime honteuse aux sauvages qui lui portoient les chevelures sanglantes des Américains qui vouloient être des hommes libres.

C'est ce gouvernement qui, à New-Yorck, a fait incendier le collège, l'observatoire, & les autres établissemens qu'il savoit être chers aux Américains.

C'est ce gouvernement qui achetoit les officiers

américains comme il payoit les ſoldats allemands; c'eſt lui qui achetoit Arnold, comme il achetoit Dumouriez.

C'eſt ce gouvernement qui emploie les tréſors de l'Inde pour aſſervir l'Europe, les bienfaits du commerce pour perdre la liberté, les avantages des communications ſociales pour corrompre les hommes, & les tributs du peuple pour faire égorger les Français. Rois de l'Europe, que l'orgueil & la miſère ont fait les tributaires du mercantile Anglais, tant de crimes ne ſeront pas long-temps impunis; votre règne diſparoît devant celui des lumières; votre autorité, paſſée dans les mains des miniſtres, tend à ſon dépériſſement ſenſible; & la guerre atroce que vous faites à la liberté, n'eſt heureuſement qu'un ſuicide royal.

Citoyens, ne vous étonnez plus ſi le gouvernement anglais eſt le plus actif & le plus aſtucieux de vos ennemis; il eſt fidèle à ce qu'il appelle ſes principes; il corrompt quand il ne peut vaincre; il a fait chez lui le tarif des hommes, des orateurs, des membres du parlement; il a cherché à faire le tarif des peuples; mais ce tarif des peuples n'a que deux mots: *liberté, égalité*. . . . . .

Quelles ſont donc les eſpérances de ce jeune eſclave d'un roi en démence, de ce froid Pitt, inſenſible à toute autre gloire qu'à celle des oppreſſeurs, qui n'a de la politique que les crimes, du gouvernement que les calculs, de la fortune que l'avarice, de la renommée que les intrigues? C'eſt lui que la flatterie vient de nommer le ſoutien de la conſtitution anglaiſe; c'eſt lui dont l'effigie gravée ſur ſa meilleure raiſon, ſur l'argent, eſt le ſigne de ralliement de ſes émiſſaires en France. Le voilà, ce ſigne ſacrilège, qui a été trouvé dans le

porte-feuille anglais, & qui juſtifie ſi bien l'honorable miſſion de celui qui l'a égaré.

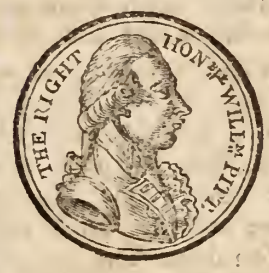

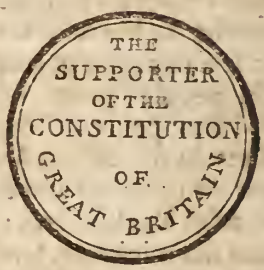

Citoyens, une chimère pourſuit encore ce gouvernement deſpotique, déguiſé ſous un ſimulacre de liberté.

Pitt a pu eſpérer, dans ſes vœux impies, dans ſes froids calculs, qu'il donneroit un roi à la France, qui vit jadis un Anglais ſur ſon trône. Mais qu'il ſe ſouvienne que quand, il y a pluſieurs ſiècles, les Anglais, aidés par les circonſtances, par l'indiſcipline des troupes, par l'incapacité des maîtres, par la prévarication des ſujets, eurent envahi les trois quarts de nos provinces, ils n'en furent pas moins chaſſés, quoique tout ſemblât leur promettre une domination inébranlable & quoique des victoires brillantes euſſent ſignalé leurs armes.

Qu'il ſe ſouvienne donc que le 21 ſeptembre a proclamé la République françaiſe, & que le 21 janvier l'a fondée en abattant la tête d'un roi.

Qui a donc pu conſerver à Londres, à Vienne,

à Berlin, à Madrid, l'espérance de rétablir le trône royal parmi nous? Est-ce notre trop long oubli des crimes de l'Autrichienne? est-ce notre étrange indifférence sur les individus de la famille de nos anciens tyrans? est-ce le sommeil des républicains qui a enhardi les complots des royalistes? Il est temps de sortir de cette impolitique apathie, & d'extirper toutes les racines de la royauté, du sol de la République, au moment où le vœu du peuple français va être proclamé.

Citoyens, je vous ai exposé les sentimens qu'a éprouvés votre comité, à la vue de ces signes de conspiration étrangère; je dois vous présenter rapidement les mesures que notre situation difficile nous commande, en apprenant les nouveaux malheurs de la frontière du Nord.

« Depuis trois jours, écrit le général Kilmaine au ministre de la guerre, en date du 30 juillet, le canon ne se fait plus entendre du côté de Valenciennes, & les rapports venant de l'ennemi me font conjecturer la prise de cette importante forteresse. Les rapports de samedi au soir annoncent que Valenciennes capitule; ceux de dimanche confirment la même chose, & ceux de lundi annoncent que les ennemis ont pris possession de la place le dimanche. Une lettre de Douai, du 28, annonce que les camps ennemis ont célébré la prise de Valenciennes par des salves d'artillerie. Une lettre d'un correspondant employé dans l'armée ennemie, datée du 20, annonce qu'*on parioit mille louis contre cent, que la place seroit rendue sous huit jours* ».

P. S. Dans l'instant je reçois la nouvelle officielle *Rapport de Barrère, du premier août 1793.* B

de la prise de Valenciennes. Je joins ici une lettre du général Ferrand.

« Citoyen ministre, écrit le général de division Ferrand, commandant à Valenciennes, en date du 29 juillet, j'ai l'honneur de vous prévenir que les circonstances ont amené la garnison de Valenciennes à capituler le 28 juillet. La capitulation porte, dans son premier article, que la garnison sortira le premier août, avec les honneurs de la guerre; mais que les armes seront déposées au village de la Bricquette, près de la place; qu'ensuite elle rentrera *en France* par la route qui lui sera indiquée. L'on prendra la parole d'honneur & le revers des officiers, qui s'engageront à ne pas servir la République pendant la durée de la présente guerre, à moins qu'ils ne soient échangés. . . . . »

Envisageons nos malheurs avec sang-froid, & défendons-nous avec courage.

Au-dehors, Mayence, Condé & Valenciennes sont livrés à nos insolens ennemis.

Au-dedans, la Vendée, le royalisme, les Capet & les étrangers leur préparent de nouveaux triomphes.

Au-dehors il faut de nouvelles dispositions relativement aux armées de la Moselle & du Rhin; elles sont délibérées par le comité dans un arrêté secret pris hier au soir.

Quant à la suite des événemens de Valenciennes, les mesures qui doivent être connues de l'Assemblée se réduisent à former un camp intermédiaire; des

troupes réglées considérables & des forces de réquisition vont former des camps entre Paris & l'armée du Nord. Il faut couvrir une cité qui a tant fait pour la liberté, dont elle est le théâtre ; il faut défendre une cité qui est l'objet des calomnies des fédéralistes, de la haine des aristocrates & de la colère des tyrans ; il faut protéger le centre des communications, la résidence de la première des autorités publiques, le foyer de la révolution, le réservoir de la fortune publique, & le lieu de tous les établissemens nationaux.

Il faut enfin y contenir les malveillans, y comprimer les aristocrates, y rechercher les traîtres, & empêcher, par l'énergie républicaine, le royalisme d'entretenir les intelligences avec les corrupteurs de Condé & de Valenciennes, dont ils ne furent jamais les vainqueurs.

Après avoir pourvu à l'établissement de ce camp intermédiaire, nous nous sommes occupés de l'armée du Nord.

Kilmaine a été nommé pour la commander en chef. Kilmaine a des motifs qui le portent à ne pas accepter cet honneur.

Le comité, de concert avec le conseil exécutif, a pensé que Houchard, connu par son patriotisme & son dévouement à la République, étoit propre à commander l'armée du Nord ; il est républicain ; il a la confiance du soldat ; Cambrai est le poste le plus périlleux ; le camp de Paillencourt l'attend, & l'armée de la Moselle, dont la prise de Mayence a changé les opérations, fera le sacrifice de son attachement pour ce chef estimable à la cause de la République.

Le général de brigade Ferrière prendra la place de Houchard, à la tête de l'armée de la Moselle. Ces deux nominations doivent être approuvées par vous.

Une autre mesure, relative à Valenciennes, a été décrétée hier : c'est l'envoi de quatre nouveaux commissaires à Cambrai. S'il fut jamais une circonstance dans laquelle il fallut des commissaires actifs, qui marchent de confiance & d'ensemble, & qui connoissent à l'instant tous les objets de leur mission, c'est bien au moment où il faut un grand mouvement dans les armées & dans les départemens qui les environnent; c'est au moment où il faut réchauffer toutes les ames pour la cause de la République, & rallier tous les courages à la défense de notre territoire.

Par un premier mouvement le comité de salut public se seroit transporté tout entier au camp de Paillencourt. C'est-là qu'est dans ce moment le lieu de ses sollicitudes, si ce n'est pas celui de ses allarmes. Il a délibéré d'envoyer à Cambrai, à la Moselle & au Rhin, avec votre approbation, les citoyens Saint-André, Prieur & Saint-Just. Ces commissaires, pleins de zèle & brûlans de patriotisme, ont vu dans la correspondance de l'armée ses besoins; ils verront, dans leur sollicitude pour la République, tout ce que sa défense commande à ses zélateurs & aux représentans du peuple. Leur mission est de courte durée, mais elle est nécessaire, & les autres membres du comité voient avec joie s'augmenter un instant leurs travaux pour une aussi belle cause. Un camp intermédiaire, des commissaires actifs, des secours immenses à Cambrai, un mouvement dans les armées, voilà les mesures urgentes.

Après avoir disposé la défense extérieure, rentrons dans ces malheureux départemens dont la gangrène politique menace de dévorer & d'anéantir la liberté. Nous aurons la paix le jour que l'intérieur sera paisible, que les rebelles seront soumis, que les brigands seront exterminés. Les conquêtes ou les perfidies des puissances étrangères seront nulles le jour que le département de la Vendée aura perdu son infame dénomination & sa population parricide & coupable. Plus de Vendée, plus de royauté; plus de Vendée, plus d'aristocratie; plus de Vendée, & les ennemis de la République ont disparu.

Les évènemens de Mayence nous renvoient des garnisons long-temps exercées dans l'art des combats; c'est une réserve de troupes exercées que les tyrans ne croyaient pas disposer pour la Vendée. Eh bien! c'est nous qui en disposerons sur-le-champ. Les ordres sont déjà donnés, en pressentant vos intentions d'après nos besoins; mais pour les accélérer, il faut un acte de votre volonté; pour les exécuter, il faut trois millions. Que sont les dépenses faites pour la liberté? Ce sont des trésors placés à une usure énorme. La liberté rendit toujours plus qu'on ne lui donna; c'est un débiteur prodigue pour les créanciers audacieux, énergiques, qui lui confient leurs capitaux & leurs espérances.

Ordonnez que cette garnison se rendra en poste dans les forêts de la Vendée; l'honneur français les appelle; le salut de la République leur commande; & le retour de Mayence ne sera pas sans gloire, alors que la Vendée aura été détruite.

Mais quelles mesures exécutera cette nouvelle

armée, jointe à celle dont les revers accusent l'indiscipline ou la mollesse? quelle sera sa destination?

Ira-t-elle faire une lente guerre de tactique, ou une invasion hardie? Ah! c'est moins du talent militaire que de l'audace révolutionnaire que ce genre de guerre exige des défenseurs de la patrie. La victoire est ici pour le plus courageux, & non pour le plus savant; elle est pour le républicain plus que pour le tacticien. Que les soldats de la République pensent qu'ils attaquent de lâches brigands & des fanatiques imbécilles; qu'ils pensent à la République, & la victoire est à eux.

Ici le comité, d'après votre autorisation, a préparé des mesures qui tendent à exterminer cette race rebelle, à faire disparoître leurs repaires, à incendier leurs forêts, à couper leurs récoltes, & à les combattre autant par des ouvriers & des pionniers que par des soldats. C'est dans les plaies gangreneuses que la médecine porte le fer & le feu. C'est à Mortagne, à Cholet, à Chemillé, que la médecine politique doit employer les mêmes moyens & les mêmes remèdes.

L'humanité ne se plaindra point : les vieillards, les femmes, les enfans, seront traités avec les égards exigés par la nature & la société.

L'humanité ne se plaindra pas : c'est faire son bien que d'extirper le mal; c'est être bienfaisant pour la patrie que de punir les rébelles. Qui pourroit demander grace pour des parricides?

Louvois fut accusé par l'histoire d'avoir incendié le Palatinat, & Louvois devoit être accusé; il tra-

vailloit pour le despotisme, il saccageoit pour des tyrans.

Le Palatinat de la République, c'est la Vendée; & la liberté, qui cette fois dirigera le burin de l'histoire, louera votre courageuse résolution, parce que vous aurez sévi pour assurer les droits de l'homme, & que vous aurez travaillé à extirper les deux plus grandes maladies des nations, le fanatisme religieux & la superstition royale.

Nous vous proposons de décréter les mesures que le comité a prises contre les rebelles de la Vendée; & c'est ainsi que l'autorité nationale, sanctionnant de violentes mesures militaires, portera l'effroi dans ces repaires de brigands & dans ces demeures des royalistes.

Mais ce n'est pas assez de s'occuper des sujets, il faut s'occuper de leurs chefs. Les espérances de la Vendée reposent au Temple, leurs auxiliaires sont les étrangers réunis à Paris & dans les autres villes, & qui sont salariés par les puissances coalisées.

Pour le prouver, il suffira de publier & d'envoyer à tous les départemens les notes & la lettre, en idiôme anglais, trouvés dans le porte-feuille déposé au comité de salut public. Ce sont les premières pièces de la conjuration des gouvernemens royalistes.

C'est à vous de dénoncer ensuite aux divers peuples, & même au peuple anglais, les manœuvres lâches, perfides & atroces de son gouvernement. C'est à vous de dénoncer au monde cette nouvelle tactique de forfaits & de crimes ajoutée par Pitt au fléau de la guerre,

cette corruption infâme introduite par ce ministre jusque dans le sanctuaire des lois, dans les camps, dans les cités, & dans les communications franches du commerce & de l'hospitalité.

Que Pitt & ses complices méprisent, s'ils le peuvent, cet arrêt de l'opinion de leur siècle : il est un tribunal incorruptible & sévère auquel il n'échappera pas, même de son vivant, si c'est vivre que de corrompre; il est un tribunal inexorable placé au-dessus des rois & des ministres, qui les flétrit ou les absout.

Que le peuple anglais ouvre enfin les yeux sur les étranges & atroces maximes de son gouvernement, & qu'il tremble : & si, dans ce moment de révolution & du délire des rois, des peuples aveuglés ou asservis n'entendent pas notre juste & inévitable dénonciation, un jour les peuples de l'Europe, effrayés de la tyrannie commerciale, du despotisme politique & de la corruption extrême du gouvernement anglais; un jour les peuples coalisés par le besoin général de la liberté, comme les rois le font par leurs crimes commis envers l'humanité; les peuples du continent, fatigués de cette oppression insulaire & de cette tyrannie navale, réaliseront le vœu de Caton : *la Carthage moderne sera détruite*. Que sera-t-elle, alors que toutes les nations européennes, éclairées enfin sur cet accaparement de richesses, sur ce privilège exclusif de commerce, sur ce monopole d'une apparente liberté politique qui fait depuis si long-temps l'Angleterre s'écrieront : Brisons le sceptre de cette reine des mers; qu'elles soient libres enfin, comme les terres?

En attendant que ce vœu des hommes libres se réalise, chassons les Anglais de notre territoire. Depuis

l'origine de la révolution nous n'avons ceſſé de les accueillir avec confiance ; pluſieurs d'entre eux en ont atrocement abuſé. Chaſſons-les aujourd'hui ; mais arrêtons les ſuſpects & puniſſons les coupables. Les étrangers violant les droits de l'hoſpitalité ſont entrés dans le terrible domaine de la loi révolutionnaire.

La repréſaille fut toujours un droit de la guerre : les Anglais ont chaſſé les Français de leur île, & n'ont donné aſyle & protection qu'aux émigrés & aux rebelles ; ce ſont les Anglais qui viennent de former deux régimens de gardes nationales avec des émigrés, comme pour profaner & avilir le coſtume de notre liberté, ou pour tenter, en les envoyant dans les armées combinées, de tromper nos troupes par la reſſemblance du coſtume militaire & du langage. Votre comité ſait qu'on a préparé une loi ſur les étrangers ; mais peut-être ne s'eſt-on pas aſſez occupé de diſtinguer les Anglais de tous les autres ; les notes trouvées dans le porte-feuille vous commandent plus de précaution & de ſévérité contre ces émiſſaires corrupteurs d'un miniſtre corrompu.

Les voilà donc, ces défenſeurs ſi ardens de la liberté, qui viennent au milieu de nous pour violer les droits de l'hoſpitalité nationale, reſtaurer le royaliſme, & ramaſſer les débris du trône ! Ici une vérité doit être publiée, & doit retentir à l'oreille de tous les hommes qui ſont attachés au ſol qui les a vus naître & qui les nourrit ; je ne leur demande même d'autre patriotiſme que celui des Sauvages, qui affrontent la mort pour conſerver des terres incultes.

On cherche à détruire la République, en aſſaſſinant, en décourageant, en diffamant, en calomniant les patriotes républicains ; ce ſont ces hommes cou-

rageux qu'on veut abattre, comme si les principes républicains n'avoient pas déjà germé dans le cœur de tous les hommes honnêtes, & qui ne sont pas insensibles au courage & à la vertu; car la liberté ne peut convenir aux ames lâches & corrompues.

Français, prenez garde; vos législateurs font de grands efforts; leur courage a besoin de renaître tous les jours pour achever l'édifice de la République; & dans dix jours il est consolidé, il est l'ouvrage de la nation; il a une existence politique, une durée certaine, & la voix tonnante du peuple renversera tous les ennemis de cette constitution. Nous sommes donc au moment de voir l'ordre renaître; le règne des lois va commencer; la politique jouira de la stabilité nécessaire, & vous pourrez enfin respirer.

Si, au contraire, on pouvoit parvenir à détruire les fondations de la République, ou à décourager les républicains, que vous reste-t-il? Trois ou quatre factions royales, divisant les citoyens, déchirant les famille, dévorant les départemens, fédéralisant les divisions territoriales, & les puissances étrangères triomphantes au milieu de tant de crimes & de factions diverses, pour vous déshonorer, vous égorger & vous asservir comme les Polonois, dignes d'un meilleur sort.

L'une de ces factions, avec l'Espagne & quelques nobles, voudra de la régence d'un frère de notre ancien tyran.

Une autre, avec de misérables intigues, excitera l'ambition d'une autre branche de Capet.

Une troisième reportera, avec l'Autriche, ses espérances vers un enfant.

Une dernière, atroce, avare, corruptrice & auſſi politique qu'immorale, ſe liguera dans le nord pour rappeller à la France qu'un Anglais déshonora jadis le ſol français en uſurpant ſon trône.

C'eſt ainſi qu'en s'éloignant de la République, ce qui reſtera de bien lâche, de bien vil, de bien égoïſte parmi les Français, ne ſe battra plus que pour le choix d'un maître, d'un tyran, & demandera à genoux aux puiſſances étrangères de quelle famille, ou plutôt de quel métal elles veulent leur faire un roi.

Loin de nous, citoyens, un auſſi profond aviliſſement ! dans dix jours la République eſt établie par le peuple, & tous les Tarquins doivent diſparoître.

Nous vous propoſons de déporter loin des terres de la République tous les Capets, en exceptant ceux que le glaive de la loi peut atteindre, & les deux rejetons de Louis le conſpirateur : ce ſont-là des ôtages pour la République.

Ici s'applique la loi de l'égalité. Ce n'eſt pas à des Républicains à maintenir ou à tolérer les différences que la ſuperſtition du trône avoit établies. Les deux enfans ſeront réduits à ce qui eſt néceſſaire pour leur nourriture & l'entretien de deux individus. Le tréſor public ne ſe diſſipera plus pour des êtres qu'on crut trop long-temps privilégiés.

Mais derrière eux ſe cache une femme qui a été la cauſe de tous les maux de la France, & dont la participation à tous les projets conſpirateurs & contre-révolutionnaires eſt connue depuis long-temps. C'eſt elle qui a aggravé par ſes déprédations le dévorant traité de 1756; c'eſt-elle qui a pompé la ſubſtance

du peuple dans le tréſor public, ouvert à l'Autriche; c'eſt elle qui, depuis le 4 mai 1789 juſqu'au 10 août 1792, ne reſpira que pour l'anéantiſſement des droits de la nation; c'eſt elle qui prépara la fuite de Varenes, & qui alimenta les cours de toute ſa haine contre la France. C'eſt à l'accuſateur public à rechercher toutes les preuves de ſes crimes. La juſtice nationale réclame ſes droits ſur elle; & c'eſt au tribunal des conſpirateurs qu'elle doit être renvoyée. Ce n'eſt qu'en extirpant toutes les racines de la royauté que nous verrons la liberté proſpérer ſur le ſol de la République. Ce n'eſt qu'en frappant l'Autrichienne que vous ferez ſentir à François, a Georges, à Charles & Guillaume, les crimes de leurs miniſtres & de leurs armées.

Une dernière meſure qui tient à la révolution tend à augmenter le patrimoine public des biens de ceux que vous avez mis hors de la loi. En les déclarant traîtres à la Patrie, vous avez rendu un jugement; la confiſcation eſt une ſuite de ce jugement, & le comité a penſé que vous deviez la prononcer. Le temps des révolutions eſt celui de la juſtice ſévère: le fondement des républiques commence par la vertu inflexible de Brutus.

Enfin il a penſé que pour célébrer la journée du 10 août qui a abattu le trône, il falloit, dans le jour anniverſaire, détruire les mauſolées faſtueux qui ſont à Saint-Denis. Dans la monarchie, les tombeaux mêmes avoient appris à flatter les rois. L'orgueil & le faſte royal ne pouvoient s'adoucir ſur ce théâtre de la mort, & les *porte-scèptre* qui ont fait tant de maux à la France & à l'humanité, ſemblent encore, dans la tombe, s'enorgueillir d'un grandeur évanouie. La main puiſſante de la République doit effacer impitoyablement ces épitaphes ſuperbes, & démolir

ces mauſolées ſans douleur, qui rappelleroient encore des rois l'effrayant ſouvenir.

Citoyens, voilà les meſures que les circonſtances commandent. Le zèle des républicains, le courage des armées, le patriotiſme des départemens fidèles à la voix de la patrie, entendront le tocſin que la liberté va ſonner le 10 août à Cambrai, à Landau, à Perpignan, à Bayonne & dans la Vendée. Ah! comme la République ſeroit ſauvée, ſi tous les Français ſavoient combien eſt délicieux le nom de patrie!

Premier décret.

La Convention nationale, après avoir entendu ſon comité de ſalut public, décrète ce qui ſuit.

ARTICLE PREMIER.

Il ſera formé un camp entre Paris & l'armée du Nord. Le comité de ſalut public ſe concertera, ſans délai, avec le conſeil exécutif, pour cet objet.

II.

Les repréſentans du peuple, Prieur, St-André & Lebas, ſe rendront aux armées du Nord, des Ardennes, de la Moſelle, du Rhin, pour ſe concerter avec les généraux ſur les circonſtances actuelles.

III.

La Convention approuve la nomination du général Houchard au commandement des armées du Nord

& des Ardennes, & celle du général Ferrière pour le remplacer à l'armée de la Moſelle.

Second décret.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ſon comité de ſalut public, décrète :

ARTICLE PREMIER.

Le miniſtre de la guerre donnera ſur-le-champ les ordres néceſſaires pour que la garniſon de Mayence ſoit tranſportée en poſte dans la Vendée ; il ſera mis à cet effet, à la diſpoſition du miniſtre de la guerre, trois milions pour l'exécution de cette meſure.

II.

Il ſera procédé à l'épurement de l'état-major & des commiſſaires des guerres de l'armée des côtes de la Rochelle, pour leur ſubſtituer des officiers-généraux & des commiſſaires des guerres, d'un patriotiſme prononcé.

III.

Les généraux de l'armée des côtes de la Rochelle tiendront la main à l'exécution rigoureuſe de la loi rendue contre les déſerteurs, les fuyards, les traîtres, & ceux qui jettent leurs armes & vendent leurs habits.

IV.

L'organiſation des compagnies des pionniers & des

ouvriers sera accélérée ; ils seront choisis dans les communes les plus patriotes.

V.

Les généraux feront un choix pour former des corps de chasseurs & de tirailleurs intrépides.

V I.

Il sera envoyé par le ministre de la guerre des matières combustibles de toute espèce, pour incendier les bois, les taillis & les genêts.

V I I.

Les forêts seront abattues, les repaires des rebelles seront détruits, les récoltes seront coupées par les compagnies d'ouvriers pour être portées sur les derrières de l'armée, & les bestiaux seront saisis.

V I I I.

Les femmes, les enfans & les vieillards seront conduits dans l'intérieur ; il sera pourvu à leur subsistance, à leur sûreté, avec tous les égards dus à l'humanité.

I X.

Il sera pris des mesures par le ministre de la guerre pour préparer tous les approvisionnemens d'armes & de munitions de guerre & de bouche de l'armée qui, à une époque prochaine, fera un mouvement général sur les rebelles.

X.

Aussitôt que les approvisionnemens seront faits, que l'armée sera réorganisée, & qu'elle sera prête à marcher sur la Vendée, les représentans du peuple se concerteront avec les administrations des départemens circonvoisins qui se sont maintenus dans les bons principes, pour faire sonner le tocsin dans toutes les municipalités environnantes, & faire marcher sur les rebelles les citoyens depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de soixante.

XI.

La loi qui expulse les femmes de l'armée, sera rigoureusement exécutée ; les généraux en demeurent personnellement responsables.

XII.

Les représentans du peuple & les généraux veilleront à ce que les voitures d'équipages à la suite de l'armée soient réduites au moindre nombre possible, & ne soient employées qu'au transport des effets & des matières strictement nécessaires.

XIII.

Les généraux n'emploieront désormais pour mot d'ordre que des expressions patriotiques, & que les noms des anciens républicains ou des martyrs de la liberté, & dans aucun cas le nom d'aucune personne vivante.

XIV.

Les biens des rebelles de la Vendée sont déclarés appartenir

appartenir à la République; il en ſera diſtrait une portion pour indemniſer les citoyens qui ſeront demeurés fidèles à la Patrie, des pertes qu'ils auroient ſouffertes.

XV.

Le préſent décret ſera envoyé ſur-le-champ au conſeil exécutif, au miniſtre de la guerre, & aux repréſentans du peuple près l'armée des côtes de la Rochelle.

Troisième Décret.

La Convention nationale décrète ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

Elle confirme la nomination faite par le comité de ſalut public & l'envoi des citoyens Billaud-Varennes & Niou, en qualité de repréſentans du peuple dans les departemens du Pas-de-Calais & du Nord; elle les inveſtit de pouvoirs illimités pour prendre toutes les meſures de ſûreté générale néceſſaires au ſuccès de leur miſſion; ordonne aux autorités conſtituées & à la force armée d'exécuter leurs arrêtés, & d'obéir à toutes leurs requiſitions.

II.

Les miniſtres, les corps adminiſtratifs & les municipalités ſont particulièrement chargés de donner ſur le-champ les ordres les plus précis pour la ſurveillance la plus ſévère de tous les ports, arſenaux, magaſins & autres établiſſemens nationaux, & des caiſſes publiques.

III.

La déclaration de Charrier, la lettre anglaiſe & les notes anglaiſes renfermées dans le porte-feuille

dépolé au comité de ſalut public, ſeront envoyés par des courriers extraordinaires à tous les départemens, ainſi que le rapport du comité de ſalut public, & il en ſera délivré ſix exemplaires à chaque député.

IV.

LA CONVENTION NATIONALE DÉNONCE, AU NOM DE L'HUMANITÉ OUTRAGÉE, A TOUS LES PEUPLES, ET MÊME AU PEUPLE ANGLAIS, LA CONDUITE LACHE, PERFIDE ET ATROCE DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE QUI SOUDOYE L'ASSASSINAT, LE POISON, L'INCENDIE, ET TOUS LES CRIMES, POUR LE TRIOMPHE DE LA TYRANNIE, ET POUR L'ANEANTISSEMENT DES DROITS DE L'HOMME.

V.

Les biens de toutes les perſonnes qui ont été & qui ſeront hors de la loi par décret de la Convention, ſont déclarés appartenir à la République.

VI.

Marie-Antoinette eſt envoyée au tribunal extraordinaire; elle ſera transférée ſur-le-champ à la conciergerie.

VII.

Tous les individus de la famille Capet ſeront déportés hors du territoire de la République, à l'exception des deux enfans de Louis Capet, & des individus de cette famille qui ſont ſous le glaive de la loi.

VIII.

Eliſabeth Capet ne pourra être déportée qu'après le jugement de Marie-Antoinette.

IX.

Les membres de la famille Capet, qui ſont ſous le glaive de la loi, ſeront déportés après le jugement, s'ils ſont abſous.

X.

La dépenſe des deux enfans de Louis Capet ſera réduite à ce qui eſt néceſſaire pour l'entretien & à la nourriture de deux individus.

XI.

Les tombeaux mauſolées des ci-devant rois élevés dans l'égliſe de Saint-Denis, dans les temples & autres lieux, dans toute l'étendue de la République, ſeront détruits le 10 août prochain.

Quatrième Décret.

La Convention nationale décrète que les étrangers des pays avec leſquels la République eſt en guerre, & non domiciliés en France avant le 14 juillet 1789, ſeront mis ſur-le-champ en état d'arreſtation & le ſcellé appoſé ſur leurs papiers, caiſſes & effets; charge la commiſſion des ſix de lui préſenter demain un projet de loi ſur les étrangers en général.

Cinquième Décret.

La Convention nationale décrète que la lettre & les notes anglaiſes, la déclaration de Charrier & le rapport du comité de ſalut public, ſeront imprimés & envoyés par des couriers extraordinaires à tous les départemens. Il en ſera diſtribué ſix exemplaires à chaque député.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.